

plusieurs qui luttent de toute leur force contre les taxes, mais qui font tout ce qu'ils peuvent pour éviter de payer de l'impôt, comme ils devraient le faire.

Lorsqu'on fait partie des puissants, passe encore. Mais ce n'est pas si simple lorsqu'on est salarié et que l'enveloppe de paie est légalement fouillée par une bonne douzaine de voleurs, avant d'être remise à son propriétaire légitime. Mais il reste que c'est le peuple qui paie. Alors, pourquoi les contribuables ne réclament-ils pas eux-mêmes l'application d'une réforme qui abolirait une bonne partie des taxes?

Qu'est-ce qui empêche les contribuables de déclarer la grève aux taxes? On fait des grèves partout, dans tous les secteurs, à la grandeur du Canada, mais pas un seul n'a pensé à faire la grève des taxes. Je pense que nous aurons un jour la grève des taxes et ce jour-là sera une abomination pour le Canada et pour les pays comme le nôtre.

Qu'est-ce qui nous empêche d'étudier une formule administrative assurant que les développements publics soient financés par un simple fait de comptabilité conforme aux réalités des grandes richesses et des grands progrès de notre pays? Après tout, financer n'est qu'un problème de chiffres.

Monsieur l'Orateur, est-ce que les 262 députés et ministres du Parlement du Canada, depuis l'élection du 25 juin 1968, peuvent me citer un seul geste posé par le gouvernement en faveur du peuple? Au contraire, tout a été fait au profit du capital.

• (9.40 p.m.)

On a remplacé 260 millions de dollars d'obligations à 5 p. 100 par des obligations portant 6.5 p. 100 d'intérêt. On a élevé les taux d'intérêt sur les prêts aux étudiants, aux cultivateurs et à d'autres citoyens canadiens occupant divers postes administratifs. On augmente le prix des timbres-poste, on augmente de 2 p. 100 le taux d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme on le voit, c'est bien le même système qui continue; aucun changement ne se fait. C'est l'augmentation des revenus du capital et la diminution des revenus des citoyens, par toutes sortes de hausses de taxes, d'impôts, de prix et du coût de la vie en général. On supprime le plafond du taux d'intérêt sur les prêts consentis par les banques en général, de même que sur les prêts aux particuliers, aux cultivateurs, aux étudiants, avec la garantie du gouvernement. Protection continuelle et progressive du capital social national; dénégation continuelle et progressive du capital humain familial. On fait exactement le contraire de ce qu'exige une bonne et saine administration. Le capital, qui n'est qu'un instrument de production et

[M. Latulippe]

de financement, reçoit tous les privilèges, les profits, les réserves et les surplus dont on prive les citoyens canadiens, pour qui le capital est institué et légalisé par le gouvernement des citoyens, ce qui est un non-sens complet.

Tout ceci a été longuement et pleinement expliqué en détails précis dans le mémoire que j'ai déposé au comité des finances, du commerce et des questions économiques le 25 octobre 1966. Ce mémoire n'a jamais été lu ni étudié par le comité, mais il a été bel et bien imprimé en guise d'appendice AAA, aux pages 2548-2553 du compte rendu des délibérations des Procès-Verbaux du comité parlementaire des finances, du commerce et des questions économiques, Volume 11, à l'occasion de la révision décennale de la législation bancaire.

J'en extrais les deux paragraphes suivants qui nous mettront l'eau à la bouche et nous inviteront à lire au complet ces documents de base de notre économie politique passée, présente et future, et je cite:

Chaque fois que l'on augmente les salaires du travail, chaque fois que l'on augmente les intérêts du capital, chaque fois on élève le coût de la vie en général et l'on recule la position économique des personnes sans revenu, sans travail ni capital, et par conséquent aussi, des citoyens qui en sont responsables.

Quand la Banque du Canada a été fondée en 1934, elle a établi son taux d'intérêt à 2% pour les Bons du Trésor et pour ses prêts aux Banques à charte. Ce taux de 2% est demeuré stable pendant 22 ans, de 1934 à 1956-7, tout en ayant traversé une période de crise, de guerre et de grande prospérité d'après-guerre.

Monsieur l'Orateur, on serait tenté de tout relire ce mémoire fondamental, relatant les principaux procédés financiers de notre économie qui nous ont conduits à l'état actuel, merveilleux pour les présidents, directeurs, administrateurs et actionnaires des grandes banques et compagnies, mais qui laissent nos gouvernements dans les déficits perpétuels et dans les dettes éternelles, entraînant des taux d'intérêt exorbitants et jetant une grande partie de notre population dans la misère, l'insécurité ou l'indigence, sans qu'elle entrevoie l'espoir d'en sortir à moins d'une guerre ou d'une révolution.

Monsieur l'Orateur, la Banque du Canada, les huit banques à charte du Canada, les 800 plus grandes compagnies, à la Bourse ou non, qui font un million et plus de profits nets annuellement, en plus de deux ou trois fois plus de réserves secrètes, discrètes et non taxées, sont sous la direction économique et législative du ministre des Finances et du gouvernement du Canada.

Leurs administrateurs sont des citoyens canadiens, comme tous les autres citoyens du